

# Ut res magis valeat quam pereat : Analyse d'un principe d'interprétation juridique

## Définition et signification

**Ut res magis valeat quam pereat**, littéralement traduit du latin par “Que la chose ait plus de force plutôt qu'elle ne périclite”, est un principe fondamental d'interprétation juridique. Il vise à privilégier une interprétation qui donne effet à un acte, une disposition ou une règle plutôt qu'une interprétation qui les rendrait inopérants ou inutiles.

Ce principe repose sur l'idée que le droit doit tendre à préserver l'utilité et l'efficacité des normes ou des actes juridiques, dans la mesure où cela est conforme à l'intention des parties ou au but poursuivi par la loi.

## Origine historique

### Droit romain

Ce principe trouve ses racines dans le droit romain, où l'on cherchait à sauvegarder l'efficacité des actes juridiques pour maintenir la sécurité des transactions et des relations entre les individus.

### Développement médiéval

Au Moyen Âge, les commentateurs juridiques ont repris ce principe pour interpréter les actes et les règles en fonction de leur esprit plutôt que de leur lettre, dans un souci d'équité et d'efficacité.

### Droit contemporain

Aujourd'hui, ce principe est utilisé dans de nombreux systèmes juridiques modernes pour guider l'interprétation des lois, contrats, et autres actes juridiques, notamment en droit civil et en droit international.

## Applications dans différents domaines juridiques

Domaine	Exemples pratiques	Références juridiques
Droit des contrats	Interprétation en faveur de la validité d'un contrat ambigu	Article 1188 du Code civil français

Domaine	Exemples pratiques	Références juridiques
<b>Droit des obligations</b>	Préservation de l'exécution d'une obligation malgré une imprécision	Jurisprudence sur l'exécution de bonne foi
<b>Droit administratif</b>	Lecture large d'un acte administratif pour le rendre opérationnel	Jurisprudence du Conseil d'État
<b>Droit international</b>	Interprétation d'un traité pour éviter son annulation ou inefficacité	Convention de Vienne sur le droit des traités

## Détails par domaine

### Droit des contrats

En cas d'ambiguïté dans un contrat, l'interprétation doit être faite de manière à préserver la validité de l'accord plutôt qu'à le déclarer nul.

- **Exemple** : Une clause contractuelle ambiguë sera interprétée en faveur de son application, dans le respect de l'intention des parties.

### Droit des obligations

Lorsqu'une obligation est rédigée de manière vague ou imprécise, les tribunaux chercheront à la rendre applicable plutôt qu'à l'annuler.

- **Exemple** : Si un contrat prévoit une livraison de biens sans préciser certains détails (par exemple, le lieu exact), les juges peuvent fixer les modalités pour garantir l'exécution.

### Droit administratif

Un acte administratif, même imparfaitement rédigé, sera interprété de manière à produire des effets juridiques dans la limite de la légalité.

- **Exemple** : Une décision administrative mal formulée mais conforme à l'objectif poursuivi pourra être validée.

### Droit international

Lorsqu'un traité ou une convention internationale est ambigu, les interprètes privilégient une lecture permettant à l'accord de conserver son utilité et d'être exécuté.

- **Exemple** : Dans le cadre d'un traité commercial, une clause ambiguë sur les droits de douane sera interprétée pour préserver les échanges entre les parties signataires.

## Critères d'application

Pour appliquer **Ut res magis valeat quam pereat**, plusieurs critères doivent être pris en compte :

- **Intention des parties** : Les interprètes doivent rechercher l'intention sous-jacente des parties ou du législateur.
  - **Finalité de la règle** : L'objectif poursuivi par la règle ou l'acte doit être respecté.
  - **Éviter l'inopérance** : L'interprétation ne doit pas rendre une disposition inutile ou inefficace.
- 

## Limites et nuances

### Respect des principes fondamentaux

Le principe ne peut être appliqué si cela contrevient à d'autres règles fondamentales, telles que la légalité ou l'ordre public.

### Interprétation conforme mais raisonnable

Bien que l'interprétation soit en faveur de l'efficacité, elle ne doit pas créer de nouvelles obligations ou distordre l'intention initiale des parties.

### Cas d'incompatibilité

Lorsque l'interprétation nécessaire pour sauver une disposition la rendrait incompatible avec d'autres dispositions légales, le principe ne peut s'appliquer.

---

## Cas célèbres

### Contrat de franchise ambigu

Dans une affaire célèbre, un contrat de franchise prévoyait des conditions de renouvellement peu claires. Le juge a préféré une interprétation qui permettait la continuation du contrat, afin de préserver la relation commerciale et l'investissement des parties.

### Traités internationaux

Une ambiguïté dans une clause d'un traité de libre-échange a été interprétée par une cour arbitrale pour favoriser la continuité des échanges plutôt que l'annulation des accords.

## Maximes associées

- **“Interpretatio cessat in claris”** : (“L’interprétation cesse lorsque la règle est claire”) : Une maxime complémentaire, indiquant que ce principe ne s’applique que dans les cas d’ambiguïté.
  - **“Lex semper intendit quod convenit rationi”** : (“La loi vise toujours ce qui est conforme à la raison”) : Un principe connexe qui guide les interprétations vers des solutions rationnelles.
- 

## Réflexion philosophique et éthique

Le principe **Ut res magis valeat quam pereat** reflète une approche pragmatique du droit, visant à maximiser l’utilité et à minimiser les litiges inutiles. En privilégiant l’efficacité sur la rigidité, il illustre l’importance de la flexibilité dans la mise en œuvre des normes juridiques, tout en respectant leur esprit.

---

## Conclusion

**Ut res magis valeat quam pereat** est un outil puissant pour les juristes, permettant de garantir l’efficacité des actes et des règles, même en cas d’ambiguïtés ou d’imperfections. Ce principe contribue à la stabilité et à la prévisibilité du droit, tout en encourageant une lecture constructive et pragmatique des textes juridiques.

From:  
<https://sui-juris.fr/wiki/> - :Res-sources sui-juris.

Permanent link:  
[https://sui-juris.fr/wiki/doku.php?id=maximes-de-loi:ut\\_res\\_magis\\_valeat\\_quam\\_pereat](https://sui-juris.fr/wiki/doku.php?id=maximes-de-loi:ut_res_magis_valeat_quam_pereat)

Last update: 2024/12/19 11:07

